

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 février 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

**ABSENT** : D'Arcy Ryan

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2012
4. Suites au procès-verbal du 9 janvier 2012
5. Période de questions des visiteurs
6. Adoption du second projet de règlement n° 2012-02
7. Adoption du second de règlement n° 2012-03
8. Adoption du second projet de règlement n° 2012-04
9. Mandat Jacques Blanchard – secteur Hatley Acres
10. Chemin Minton Hill - demande des citoyens
11. Substitution du protocole PIQM 2007 1.4 article
12. Demande financière Les Productions Littorale – Les jours sont comptés en Estrie
13. Demande du Club Quad Arc-en-Ciel
14. Adoption des comptes à payer
15. Correspondance
16. Divers
17. Clôture de la séance

**12-02-06.01**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

**12-02-06.02**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12-02-06.03**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12-02-06.04**

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012**

Aucune suite

**12-02-06.05**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Environ trente-cinq (35) personnes sont présentes.

Monsieur Éthier lit à l'assemblée un document relatif à la composition de la compagnie Groupe Hatley et demande une copie de l'entente de principe signée avec Groupe Hatley.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Madame Thérèse Morin, membre du CCU, accuse Monsieur Levac de ne pas avoir donné toutes les informations concernant le dossier d'amendement au schéma de la MRC lors des réunions du CCU, afin qu'elle comprenne bien ledit dossier.

Monsieur Chazel intervient pour la zone RE et indique à l'assemblée que le haut de la montagne est le point sensible dans cette discussion et non le bas de la montagne.

Monsieur Patrick Clowery demande la raison du document relatif à la contamination qu'il a reçu et la raison des frais de taxation de 187 \$ sur son terrain vacant. Il demande aussi combien de propriétés au bord du lac ont été vendues dernièrement.

Monsieur Mc Farland indique la hausse vertigineuse de son évaluation de sa propriété et informe l'assemblée que les hausses des municipalités contiguës sont moindres. Il s'informe aussi du règlement relatif aux carrières, sablières et la façon qu'il est appliqué à la municipalité. Les rapports d'impôt des carrières sablières reflètent le nombre de tonnes métriques sortant des sites. Il indique aussi qu'il y a un malaise dans la population et que les citoyens ont hâte d'avoir des réponses relatives à leurs évaluations. Il demande aussi à ce que l'évaluation des maisons soit révisée à la baisse.

Monsieur Bard dit que pour une petite municipalité la charge administrative est trop lourde.

Monsieur Robert Gagné prend la parole et indique l'augmentation des taxes d'environ 300 \$ pour sa propriété, il demande une rencontre avec le conseil avant d'établir le budget 2013 et fait part que le feuillet inséré avec le compte de taxes n'explique pas les dépenses. Il demande à quelle date est déposé le rôle d'évaluation. Il remet une lettre indiquant que sa boîte aux lettres a été fauchée par les éboueurs pendant le temps des fêtes. Il demande aussi à reporter la décision quant à l'adoption du règlement 2012-02 et de protéger la montagne.

Monsieur Marc Blais fait part de son augmentation du salaire des élus et des taxes ainsi que tous les frais municipaux qui depuis 2008 ont augmenté de 50 %, les coûts de financement aussi ont augmenté et demande des explications.

Madame Christine Roy demande à ce que le conseil, vu la forte hausse d'évaluation des propriétés, représente la population et ainsi demande à ce que ces évaluations à la hausse soit analysées à la baisse et demande formellement une baisse des taxes.

Madame Marlen Gutzeit informe qu'avec cette nouvelle hausse est a beaucoup de difficulté à arriver financièrement et cette augmentation de taxes est dramatique pour elle.

Il est convenu que le conseil invitera Monsieur Jean-Pierre Cadrin, évaluateur à rencontrer les citoyens d'ici peu.

Madame Christine Roy demande à ce que les invitations à cette future rencontre soient dans chaque boîte aux lettres des citoyens.

Madame Judith Simoneau demande s'il y a moyen de contester le zonage du haut de la montagne dans le but de répartir les activités récréotouristiques, elle demande aussi s'il y a moyen de protéger le haut de la montagne et reporter l'adoption du règlement.

Madame Nancy Beattie demande la liste des gens qui travaille au Canton et le détail des frais de financement.

Madame Claire Choinière demande à ce que les avocats de la municipalité nous émettent un avis juridique concernant une contestation de la concordance pour la zone du haut de la montagne.

Monsieur Yves Lebel demande des explications au niveau du budget pour les recettes autres ainsi que les frais de financement. Il indique aussi qu'il n'y a pas vu d'évaluateur sur sa propriété depuis 1993.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Madame Anne-Marie Nadeau qui faisait partie du comité citoyen à l'époque de Montjoye demande à retracer les dates du zonage résidentiel associé à la montagne.

Madame Carole Melançon aimerait avoir une période de temps pour chaque citoyen qui veulent rencontrer l'évaluateur. Elle émet ce commentaire : En Amérique du Nord le client est roi, donc nous devrions nous regrouper avec les autres municipalités et faire des représentations auprès de Monsieur Cadrin afin d'avoir une évaluation à la baisse.

Madame Gladys Beattie demande à changer de firme d'évaluation

Monsieur Aimé Lapierre demande à se débarrasser de la firme Jean-Pierre Cadrin.

Monsieur Robert Côté demande si nous étions au courant des exercices faits par la Royal Air Force dernièrement à Montjoye et demande des explications quant à la taxation de la Sûreté du Québec.

Monsieur Louis Lapierre indique que sa maison n'a pas changé depuis 3 ans, c'est le même terrain donc il considère que son évaluation est trop haute et ainsi que ses taxes.

12-02-06.06

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2012-02**

**IL EST PROPOSÉ DE REPORTER**  
**L'adoption du règlement N° 2012-02**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.07

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2012-03**

**IL EST PROPOSÉ DE REPORTER**  
**L'adoption du règlement N° 2012-03**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.08

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2012-04**

**IL EST PROPOSÉ DE REPORTER**  
**L'adoption du règlement N° 2012-04**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.09

**MANDAT À LA FIRME JACQUES BLANCHARD - VOIES PUBLIQUES  
SECTEUR HATLEY ACRES**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité veut connaître l'occupation réelle des voies publiques dans le secteur Hatley Acres;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit mandater un arpenteur géomètre afin d'établir ladite occupation réelle des voies publiques;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate la firme Jacques Blanchard à procéder à l'arpentage des voies publiques du secteur Hatley Acres;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-02-06.10

### **CHEMIN MINTON - DEMANDE DES CITOYENS**

**ATTENDU QUE** la municipalité ne déneige pas pour des questions de sécurité le tronçon entre les deux (2) aires de virage du chemin de l'Auberge et du chemin Minton Hill;

**ATTENDU QUE** les citoyens ont créé une Association afin de déneiger ledit tronçon et ainsi circuler en période hivernale;

**ATTENDU QUE** les citoyens concernés ont demandé à ce que la municipalité défraie les coûts de déneigement pour la saison hivernale 2011-2012 car les coûts actuels sont assumés l'Association qui les représente;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité désire informer l'Association des citoyens du chemin Minton Hill qu'elle ne remboursera pas l'Association pour le déneigement 2011-2012;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité verra à étudier à nouveau la problématique de ce tronçon pour la prochaine saison.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.11

### **SUBSTITUTION DU PROTOCOLE N° 501161 P.I.Q.M SIGNÉ LE 5 FÉVRIER 2008**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a signé avec la Municipalité un protocole d'entente portant le N° 501161, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**ATTENDU QUE** ledit protocole couvrirait les travaux pour la construction d'une usine d'eau potable, d'une capacité nominale de 2 500 m<sup>3</sup> par jour et des infrastructures afférentes;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley et la municipalité du Village de North Hatley se sont entendues le 7 juillet 2008 pour créer une Régie intermunicipale des Eaux Massawippi dont l'objet est :

*«la construction, l'organisation, l'opération et l'administration d'un nouveau système intermunicipal d'alimentation en eau potable qui puisera, traitera et acheminera l'eau potable aux réseaux locaux de distribution des municipalités participantes»;*

**ATTENDU QU'**il serait opportun que l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités puisse être administrée par la Régie au lieu de chaque municipalité indépendamment;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal du Canton de Hatley propose que la Régie intermunicipale des eaux Massawippi prépare une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**ET RÉSOLU QUE** le maire et la directrice générale sont mandatés pour et au nom de la municipalité à signer tous documents relatifs à ce dossier;

**ET RÉSOLU QUE** lors de la signature d'un protocole avec la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi et le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la municipalité du Canton de Hatley renoncera à ce moment précis au protocole n° 501161.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-02-06.12

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LES PRODUCTIONS LITTORALE – LES JOURS SONT CONTÉS EN ESTRIE**

**ATTENDU QUE** les Productions Littorale nous proposent de devenir partenaire de l'organisation de la vingtième (20<sup>e</sup>) édition du festival *Les jours sont contés en Estrie* qui aura lieu du 11 au 22 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** ce partenariat peut se faire par de la visibilité durant le festival soit notre logo sur un panneau de bienvenue dans le hall d'entrée, notre logo à l'endos du dépliant du festival, notre logo sur l'affiche du festival;

**ATTENDU QUE** l'outil promotionnel retenu par la municipalité est *La Parole d'argent* vendue à 500 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité préconise et désire continuer à aider la culture sur son territoire;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité désire contribuer à la culture en achetant un espace publicitaire dans le programme du festival soit *La Parole d'argent* pour une somme de 500 \$.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.13

### **DEMANDE DU CLUB QUAD ARC-EN-CIEL**

**ATTENDU QUE** le Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc. demande la permission de circuler sur le chemin Dunant sur une distance de 2.5 km distance débutant du chemin Horsefall jusqu'au sentier du Quad;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley n'acquiesce pas à la demande du Club Quad de circuler sur le chemin Dunant sur une distance de 2.5 kilomètres.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.14

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201101154 à 201101156	
201200025 à 201200078	222 029,31 \$
Salaires janvier 2012	19 416,77 \$

### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 7 février 2012.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-02-06.15

### **CORRESPONDANCE**

Fraternité Blanche universelle  
Ville de Sherbrooke – dossier Carrières Sablières  
MRNF claims miniers  
MDDEP redevances

12-02-06.16

### **DIVERS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

12-02-06.17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur de la clôture de la séance à 21 h 06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Pierre A. Levac  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale